

GABLE

SPECIMEN

Entreprise

## ATTESTATION D'ASSURANCE

Valable du 14 Décembre 2009 au 13 Décembre 2010

GABLE INSURER certifie que l'Assuré ci-dessus désigné est titulaire d'un contrat d'assurance de Responsabilité Professionnelle n° 200908101038

Garantisant les activités professionnelles suivantes

- Fondations - Terrassements,
- Maçonnerie - Béton armé, structures et travaux courants,
- Enduits, revêtement plastique d'étanchéité et d'imperméabilisation,
- Revêtement de murs et de sols en matériaux durs,
- Plomberie,
- Installation de piscines en matériaux nouveaux ou au moyen de procédés récents non traditionnels.

Ces activités peuvent être sous-traitées.

Couvrant les chantiers ouverts entre le 14 Décembre 2009 et le 13 Décembre 2010.

Ce contrat est conforme aux dispositions légales et réglementaires et couvre :

1 - Sa Responsabilité Decennale aux termes de la loi n° 78-12 du 4 Janvier 1978 modifiée, sur le fondement des articles 1792, 1792-2 et 2270 du Code Civil, sans application de la règle proportionnelle des capitaux, pour la réalisation de travaux de technique courante.

A ce titre, le contrat garantit, en capitalisation pendant 10 ans et après réception des travaux, la réparation des dommages matériels affectant l'ouvrage exécuté par l'assuré.

2 - Sa Responsabilité Professionnelle

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'Assuré pour les dommages corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers et résultant de ses activités professionnelles déclarées, que ce soit en cours ou après exécution des travaux.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère, sous réserve du paiement intégral de la cotisation par l'Assuré, et pour la période de validité indiquée ci-dessus.

Fait à Paris, le 13 Janvier 2010.

Signed on behalf of Gable Insurance A.G.

La Compagnie



Werner Messli  
(General Manager)



William Dewailly  
(General Manager)